

La Sentinelle

Mars - Avril 2023 - n° 02

ACMP
CGPM



Avant-Propos

Quand le renard pêche ...



Quand le renard prêche...

AVANT-PROPOS PAR YVES HUWART | PRÉSIDENT

Début avril, le Premier ministre De Croo expliquait dans les médias que ce gouvernement voulait encore *'prendre les initiatives suivantes dans la réforme des retraites'*. Il fait référence, entre autres, au régime de retraite des militaires. Il veut s'attaquer à cette *'chasse gardée'* et instaurer un *'système équitable'*. Cette déclaration m'a fait penser à l'adage : « *Quand le renard prêche, gare à vos oies* ».

Après tout, ce proverbe avertit de ne pas se laisser endormir par de belles paroles et que c'est à ce moment-là qu'il faut rester vigilant. Pour Alexander De Croo, un *'système équitable'* signifie avant tout une durée de carrière effective d'au moins 42 à 43 ans, y compris pour les militaires. De plus, les déclarations ultérieures dans les médias montrent que tous les partis gouvernementaux sont sur la même longueur d'onde, à l'exception des socialistes (francophones) qui veulent préserver le système actuel de retraite des militaires.

Mais qu'entendent De Croo et ses collègues réformateurs des retraites à la rue de la Loi par un *'système équitable'* pour les militaires ? Cela signifierait-il que les militaires aient également accès au deuxième pilier de la pension ? Il s'agit de la pension complémentaire, (co-) financée par l'employeur sous la forme d'un plan de pension ou d'une assurance de groupe, mais dont les militaires sont exclus. Les salariés du privé, les indépendants et les fonctionnaires contractuels ont bel et bien accès à cette pension complémentaire.

Dans ce cas, avec un *'système équitable'*, auraient-ils également à l'esprit que le régime fiscal favorable pour ce deuxième pilier - un taux d'imposition bien inférieur à celui de la pension légale (le premier pilier) - vaudrait aussi pour les militaires ?

Avec un *'système équitable'*, le montant de la pension serait-il déterminé sur la base de tous les salaires des militaires et donc pas seulement calculé sur le traitement ? L'allocation de carrière ou certaines allocations de qualification - qui constituent une partie essentielle du salaire - compteraient-elles alors dans le calcul de la pension ? Ou ce *'système équitable'* ne vise-t-il sur-

tout qu'à travailler plus longtemps pour un montant de pension inférieur ?

Ce *'système équitable'* aurait-il aussi comme objectif que le barème des contributions de retraite au cours de la carrière active soit fixé de manière égale pour toutes les catégories professionnelles ? Ainsi, la catégorie des contributions les plus importantes à la sécurité sociale, à laquelle appartiennent les militaires, sera-t-elle aussi étendue de manière significative aux catégories professionnelles qui contribuent beaucoup moins aujourd'hui ? Avec un *'système équitable'*, auraient-ils l'intention de réintroduire les *'fonctions de fin de carrière'* à la Défense, celles qui ont été externalisées ces dernières années au secteur privé, de sorte que les militaires les plus âgés puissent de nouveau occuper des jobs avec une charge moins élevée et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée ?

Et si une réforme *'équitable'* des retraites devait avoir lieu, les militaires seront-ils également indemnisés pour chaque heure prestée comme tous les autres travailleurs de ce pays ? Ou seront-ils encore rémunérés seulement pour moins de 15 heures par 24 heures lors de services intensifs ou de déploiements opérationnels ?

Ou bien ce *'système équitable'* dont on parle à la rue de la Loi ne revient-il qu'à une érosion unilatérale et à une démolition brutale du régime de retraite des militaires avec des coupes qui ne s'opèrent que dans une seule direction ? Parce que, chers Premier ministre et Excellences de la rue de la Loi, ce n'est pas là un *'système équitable'*, mais du vol pur. Abaisser unilatéralement et exclusivement le barème de pension sur toute la ligne pour les militaires, c'est un hold-up ! ■



Photo : Gert-Jan DHaene

ACMP
CGPM

La Sentinelle

Mars - Avril 2023 - n° 02

Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Tirage : 9.200 exemplaires

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable : Yves Huwart
Coordination :
Concetto Bandinelli et Laurent Schmitz

Informations générales – CGPM :
Romboutsstraat 1 – Bus 021
1932 Zaventem
srt@acmp-cgpm.be
www.acmp-cgpm.be
Tél. : 02 245 72 14
Fax : 02 245 73 01



BE32 2100 6234 6602
BIC : GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535
BIC : GKCCBEB

Photo couverture : Belgian Air Force

- 2 Quand le renard pêche...
- 4 On vous l'avait bien dit !
- 8 Otan : qu'est-ce qui cloche avec notre budget de Défense ?
- 11 La guerre coûte trop cher ? Mais combien coûte la défaite ?
- 12 Cadeau empoisonné ?
- 14 Comportement sexuel inapproprié (CSI)
- 16 Facteurs environnementaux thermiques
- 18 Donner d'une main pour reprendre de l'autre ?



Rejoignez-nous sur Facebook

ACMP
CGPM